



## TRIBUNES LIBRES

### MAJORITÉ MUNICIPALE

### Agir pour Saint-Chamond, c'est préparer l'avenir avec cohérence et responsabilité

De façon régulière, les oppositions municipales rivalisent d'accusations à notre égard : manque de concertation, décisions prises "en catimini", favoritisme supposé, désengagement vis-à-vis des associations... Autant de procès d'intention qui nient une chose essentielle : à Saint-Chamond, nous agissons, concrètement, pour l'intérêt général et l'avenir du territoire.

#### Bujarret : redonner vie à un site, sans renier son histoire

Le développement du pôle de loisirs sur le site du Bujarret alimente beaucoup de fantasmes. Rappelons les faits. Ce domaine de huit hectares, cédé à la Ville pour l'euro symbolique, a vocation à rester un espace d'activités sociales et en direction de la jeunesse. Et c'est exactement ce que nous faisons.

Le site restera public et propriété de la ville, ouvert aux associations, aux scolaires et aux familles. La parcelle concernée par la cession représente une surface limitée, en bordure du terrain. Seulement 2 hectares sur les 8 composant le site seront dédiés au pôle de loisir qui accueillera des équipements novateurs tournés vers la formation, le loisir, le sport et l'événementiel, au bénéfice du plus grand nombre et ouvert au public.

Ce projet, financé à 100 % par un investisseur local, ne coûte rien aux contribuables et créera de l'emploi. Il s'inscrit dans notre vision d'une ville qui conjugue attractivité, dynamisme économique et vitalité associative.

Préserver un lieu, ce n'est pas le figer : c'est lui offrir un avenir. Laisser Bujarret à l'abandon aurait été plus simple, mais certainement moins responsable.

Et contrairement aux affirmations infondées, ce projet n'a pas été mené en dehors des procédures. Le projet a été examiné par la commission d'urbanisme, débattu en conseil municipal et présenté dans le respect du cadre légal.

Saint-Chamond se construit au contact du terrain, avec les habitants, les acteurs économiques, les acteurs socio-culturels. La transparence est totale, nous n'avons jamais rien caché quant au soutien à nos associations, c'est un engagement constant qui est le nôtre.

Là encore, les chiffres parlent : plus de 2 millions d'euros consacrés chaque année à la vie associative. Ces aides, qu'elles soient annuelles ou exceptionnelles, sont attribuées sur la base de critères objectifs : intérêt public du projet, nombre de bénéficiaires, équilibre financier et ancrage local.

Parler de "subventions sans critères" est une contre-vérité. La majorité municipale agit dans la rigueur et l'équité : chaque euro versé doit servir à renforcer le lien social, le sport, la culture, la solidarité.

Et quand nous soutenons ponctuellement un projet par une aide exceptionnelle, c'est toujours pour permettre à une initiative utile de se réaliser : pas pour privilégier quiconque.

#### La ville est en action, fidèle à nos engagements

Depuis 2020, les réalisations parlent d'elles-mêmes : rénovation des places et des écoles, développement du plan vélo, embellissement de la voirie, protection des terres agricoles, politique environnementale ambitieuse, nouveaux espaces culturels et sportifs...

Notre cap est clair : bâtir une ville durable, accueillante, attractive et solidaire. Chaque décision est pesée, concertée et inscrite dans une stratégie à long terme.

À celles et ceux qui préfèrent la critique à l'action, nous opposons la réalité du travail accompli et la reconnaissance des habitants. Saint-Chamond change, s'embellit, s'affirme. Nous continuerons à agir, avec exigence et transparence, pour que notre ville reste un territoire où il fait bon vivre, entreprendre et se retrouver.

### Saint-Chamond pour tous, l'écologie populaire

À la suite de la cession du centre aéré de Bujarret par le Comité Inter-entreprise (ex Creusot Loire) à la commune pour l'euro symbolique, la ville de Saint-Chamond s'est engagée à préserver la vocation sociale de ce patrimoine pour une durée minimale de 30 ans. Aujourd'hui, la municipalité s'apprête à céder une partie de ces terrains à un entrepreneur privé, pour la construction d'une structure commerciale. Mis à part le fait que cette décision a été prise une fois de plus sans concertation, nous regrettons surtout que la ville ne tienne pas ses engagements. Cet espace de plus de 8 hectares est une véritable aubaine pour le développement d'une multitude d'activités en direction des familles et ainsi favoriser le vivre ensemble, le partage et l'éducation populaire. La ville est riche de ses associations qui pourraient, si on leur en donnait la possibilité, y développer leurs activités. Mais la pratique du sport et des loisirs pour tous n'est visiblement pas la priorité du Maire.

**Christiane Marquet-Massardier et Romain Pipier**

## CONSEIL MUNICIPAL

### OPPOSITION MUNICIPALE

#### Saint-Chamond d'abord

À Saint-Chamond, la majorité municipale LR a trouvé son coupable idéal : les associations seraient trop "gourmandes". Voilà donc nos bénévoles, ces visages familiers des stades, des kermesses, des collectes et des animations culturelles transformés en ogres dévorant les finances publiques. Ceux qui donnent tout ne méritent vraiment pas d'être traités ainsi... Surtoutque, pendant ce temps, la Mairie distribue des subventions dites exceptionnelles "sans critères", affirme-t-elle, donc sans transparence, au risque d'entretenir l'arbitraire. Et, sans sourciller, cette même majorité nous assure sans preuve que : "aucune association ne s'est plainte de sa subvention. Aucune." Aucune ? Avec une gestion au doigt mouillé, on demande à voir...

Dans un pays où le gouvernement sombre, Saint-Chamond mérite bien mieux : une gestion financière claire, stable, équitable.

Nos associations, elles, reposent sur la sincérité, la solidarité et l'action concrète. Elles tiennent debout quand tout semble flancher.

**Isabelle Surpy  
et Nathalie Robert**

#### L'écologie pour Saint-Chamond, les Verts

Sans avoir consulté les habitants, les associations ou les élus, le maire s'apprête à vendre des parcelles, dont une partie du centre aéré du Bujarret, à un chef d'entreprise millionnaire. L'objectif: construire un immense bâtiment de formation dédié à un seul sport, au détriment de la diversité sportive et de l'intérêt général. Un projet avant tout privé et commercial.

Le comité inter-entreprises a cédé ce terrain en 2008 pour 1 euro symbolique contre la garantie de conserver sa vocation sociale. En bafouant cet engagement, le maire Axel Duga piétine la mémoire des ouvriers et ne respecte pas l'engagement de la commune.

Pire encore : les habitants et même les élus ont appris l'existence de ce projet par la presse ! Tout a été mené en dehors de la commission d'urbanisme. Une commission spéciale a été réunie juste avant le conseil municipal. Du jamais vu !

Nous dénonçons fermement ce projet. La mémoire de notre ville et le respect de ses habitants valent mieux que des arrangements secrets au profit d'intérêts privés.

**Patricia Simonin Chaillot  
et Jean Minnaert**

#### Ça s'est passé

SÉANCE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025



#### Ravalement des façades : prolongation des aides

La Ville accompagne les propriétaires dans le ravalement des façades, via un dispositif d'aide financière qui concerne plusieurs périmètres, dont le centre-ville et Izieux-La Valette :

- Centre-ville : sur ce périmètre englobant les rues de la République et Gambetta, les aides permettent aux propriétaires de bénéficier d'une subvention de 20% pour leurs travaux. Initialement prévu jusqu'au 31 décembre 2025, ce dispositif est prolongé jusqu'au 30 septembre 2026.
- Izieux-La Valette : les propriétaires des immeubles situés autour des places Nationale et de la République bénéficient des mêmes conditions d'aide. La date limite est également reportée au 30 septembre 2026.

Conformément à la loi, le ravalement des façades est obligatoire tous les 10 ans.

#### Résultat du vote

Unanimité : 39



#### Un nouveau projet d'établissement pour le Conservatoire

Le Conservatoire a finalisé son nouveau projet d'établissement 2025-2030. Ce document, accompagné d'un règlement intérieur et d'un règlement pédagogique, s'articule autour de plusieurs axes :

- Un état des lieux complet et un bilan des préconisations émises en 2019
- Un projet pédagogique : parcours de formation, compétences souhaitées, évaluation, rôle des parents
- Une charte éthique : prévention des risques, inclusion des personnes en situation de handicap, évolution des méthodes d'enseignement
- Un ancrage territorial : le Conservatoire comme acteur clé du Réseau de l'Enseignement Artistique de la Loire (REAL)
- Une culture pour tous : accès à la culture, innovation culturelle, rayonnement
- Des pistes de développement pour l'avenir

#### Résultat du vote

Unanimité : 39

